

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt cinq
En exercice : 15 le 15 décembre à 20 heures 30
Présents : 11 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 10 décembre à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe
Mmes : CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary

Secrétaire : POUPOT Mary

Absents excusés : COULON Florian procuration à DUCROS Lucie

AFONSO Djemilla procuration à ANDRÉ Christian

SEMENE Marie-Ange procuration à CASANOVA Céline

MARCHOU Marie procuration à STURMEL Philippe

- **Objet : Autorisation de recrutement de contractuels pour remplacement et besoin occasionnel**

Par la délibération DÉL-2024-64 du 16/12/2024 le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour faire face au surcroît de travail dans différents domaines à certaines périodes de l'année 2025 ou lors d'absences prolongées du personnel titulaire.

Il est proposé de reconduire cette autorisation de recrutement de vacataires pour un besoin occasionnel ou saisonnier pour l'année 2026. La rémunération serait fixée sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique, administratif, du patrimoine ou d'animation.

Oui cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- autorise Monsieur le Maire à recruter des vacataires rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique , administratif, du patrimoine ou d'animation pour un besoin occasionnel ou saisonnier pour l'année 2026.
- décide d'ouvrir les crédits sur le compte 6413 du budget 2026.

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 15 décembre 2025

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant :
<http://www.telerecours.fr>.